

## DOMAINE JULIEN DE LA GUETHNA, Mostaganem

### Louis JULIEN, fondateur

Né à Castelnau-de-Brassac (Tarn), le 26 juillet 1842.

Fils de Louis Julien et de Philippine Enjalbert.

Marié à Marie Françoise Lydie Perrineau.

Dont Louis (26 déc. 1880), marié à Mascara, en janvier 1911, avec Marie Émélie Bourely, propriétaire du Grand Hôtel Bourely, en cette ville.

Chef de la maison Julien père et fils, à Cette.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 juillet 1906) : négociant importateur à Cette, conseiller du commerce extérieur: ancien directeur de la caisse d'épargne de Cette, ancien juge au tribunal de commerce ; 36 ans de pratique commerciale.

Décédé à Cette (Sète), le 30 octobre 1913.

Avis de décès : *Le Petit Provençal*, 1<sup>er</sup> novembre 1913.

### LE CONCOURS DE MASCARA

II

#### Les produits

(*La Dépêche algérienne*, 30 mai 1898)

(de notre envoyé spécial)

Mascara, 27 mai.

Les produits ne sont pas très nombreux. À part quelques expositions collectives de comices et de syndicats, à part le pavillon de la maison Vilmorin Andrieux, de Paris, il n'y a pas surabondance d'objets intéressants à voir. Au fond, je serais mal venu à m'en plaindre car j'ai souvent préconisé, pour les concours et les expositions, l'effort syndical de préférence à l'action individuelle ; les associations peuvent plus que le producteur laissé à ses propres moyens pour choisir les échantillons et les présenter sous un jour et une forme convenables.

Une nouvelle preuve en est donnée par la très remarquable part prise dans le concours de Mascara par le comice de Boufarik. Sous un vaste pavillon spécial, cette association a réuni tout ce qui peut donner une opinion exacte de l'agriculture de la Mitidja et mettre en lumière les progrès incessants réalisés par ses colons. À côté des publications du Comice et des travaux, de statistique agricole de M. Pagès, directeur des écoles de Boufarik, on peut examiner une série très suggestive d'échantillons de vins sélectionnés attentivement avant leur admission, d'eaux-de-vie, de céréales, de plantes médicinales, de tabacs, de fruits, d'huiles aromatiques, de laines (notamment une toison du célèbre Mesquine, bélier Sproshire qui appartient au Comice)

Mais ce procédé d'exhibition n'a pas paru suffisant aux hommes d'intelligente initiative qui organisèrent le mois dernier un concours si réussi et l'un d'entre eux, des plus actifs et des plus dévoués, M. Bit, a trouvé le moyen de parler davantage aux yeux et de frapper l'esprit des visiteurs en vue d'une documentation précise. Ainsi, pour montrer le développement remarquable de plantations d'orangeries de sa circonscription, il a construit des oranges dont le volume est proportionnel aux surfaces plantées ; il y en avait 65 hectares en 1870 et, en 1895, il y en a 584 hectares ; les fruits, par leur grosseur, marquent les étapes successives de cette évolution, la petite orange d'il y a vingt ans est devenue énorme et augmente tous les jours.

M. Bit a réalisé une présentation semblable pour la surface du vignoble et la production des vins ; une série de bouteilles montrent par leur grandeur et leur volume total comment le vignoble de 1871, qui comptait 810 hectares et produisait 9.300 hectolitres, est devenu en 1899 ce magnifique noyau de 6.500 hectares produisant 390.000 hectolitres. Ceci est de la vulgarisation pratique, bien comprise, à la portée de tout le monde et qui frappe mieux encore que les graphiques et les courbes ordinairement employées. C'est une indication à retenir pour l'Exposition de 1900.

Le Comice agricole de Mascara possède également un petit pavillon avec une belle collection des vins si remarquables de la région de Mascara dont quelques-uns ont surpris le jury par leurs hautes qualités d'alcoolité, de corps et de bouquet. De belles gerbes de blé, d'avoine et d'orge fraîchement coupées, des cires, des huiles, des laines, des fourrages, de superbes légumes de M. Basso, des fleurs de M. Gindroz font de ce pavillon un tableau complet de la production agricole du pays mascarien.

On est toujours sûr de trouver le Comice agricole de Bougie partout où il s'agit de montrer l'activité des colons de cette intéressante région. Cette association est une des plus assidues des concours généraux de Paris ; elle n'a pas failli à cette bonne habitude et a présenté à Mascara une belle collection d'échantillons. Les lièges de M. Dubaï méritent une mention particulière pour la variété et la beauté des différents types ; à côté d'eux, il faut placer les figues de Seddouk, les fruits du savonnier de Ben Aly Cheriff, riches en saponine au point de donner 38 %, quand le fameux bois de Panama ne dépasse pas 10 %, les liqueurs de mandarine de MM. Barnaud et Bonejean et une collection de fers à cheval de toutes formes, sans parler des excellents vins blancs et rouges de la région bougiote.

Le Comice d'Inkermann montre des cotons obtenus dans son territoire sur des graines fournies en 1896 par le Gouvernement général. La première récolte donne une moyenne de 50 capsules par pied avec 2 grammes de coton à chacune ; l'année suivante les pieds donnèrent 115 capsules. Le Comice estime que si une prime de 100 fr. par hectare était allouée aux planteurs, on pourrait s'adonner à nouveau à cette culture dans l'Oranie Orientale. De la même provenance, on remarquera de très beaux cocons, des flacons d'ergot de diss, de la réglisse et des dattes provenant de palmiers « teddalah » et « teindjouert », qu'on a essayé avec succès d'introduire sur les berges du Cheliff.

Le reboisement des berges du fleuve a été longuement étudié par M. Billiet, maire de Rouïna, qui expose un panorama de la plaine et un projet qui tendrait à reconstituer les massifs protecteurs d'autrefois.

Parmi les exposants qui ont donné le plus de relief à la section des produits, nous citerons MM. Carrafang frères, d'Aïn-Nazereg, qui, d'ailleurs, sont titulaires de la prime d'honneur, [et M. Julien, de la Guethna.](#)

L'étranger qui ignorerait l'infinité variété des produits de nos fermes trouverait là un véritable musée bien instructif ; la culture, l'élevage, le jardin, la prairie, la forêt, la steppe d'alfa, le poulailler, la vigne, tout y est représenté avec l'expression exacte de la fertilité et de la puissance des sols convenablement cultivés.

M. Dauvin, de Coléa, attire à nouveau l'attention sur ses essais de chicorée et fait remarquer que la France importe 26 millions de kg de chicorée par an et l'Algérie

427.591 kg. Les chicorées de M. Dauvin sont bien venues et, réduites en poudre après torréfaction elles peuvent parfaitement rivaliser avec les produits importés.

L'industrie des champagnes algériens est mise en évidence avec ses excellents vins mousseux, au bouquet agréable, pétillants et vifs par M. Thuillier, de Meurad, et M. Georges Emery, de Saint-Eugène. Ils montrent qu'une bonne champagnisation n'est plus un problème insoluble et que, soit en travaillant les produits de sa ferme, soit en achetant les vins blancs d'autrui, on peut obtenir des mousseux excellents et donner du développement à cette fabrication en Algérie.

Les engrais et amendements n'ont pas de récompense aux Concours de l'Etat et ne soit pas considéré comme matières utiles à l'agriculture. Pourquoi ? Je l'ignore et le regrette en présence des échantillons exposés par MM. Vidal frères, de Mustapha, qui ont créé en Algérie une industrie nécessaire et fait de très louables efforts pour propager l'usage des engrais.

Le même traitement d'exclusion est imposé aux livres, travaux agronomiques, etc. Néanmoins, quelques auteurs ont présenté leurs ouvrages : M. Leroux, notre collaborateur, qui expose ailleurs ses portes, fermetures, cadres pour foudres et ses grilles épineuses, a envoyé son *Traité de Viticulture* en 2 volumes, M. Jules Rouanet, un autre de nos collaborateurs, son *Traité de Vinification et de Viniculture en Algérie*, M. Giralt, éditeur, les ouvrages de MM. Pérot et de Noter, le Gouvernement Général ses ouvrages sur le Pays du mouton, les forêts de chênes-liège, les Forêts de cèdres, les Pins de l'Algérie, la collection des Bulletins du Service botanique, MM. Battandier et Trabut leur dernier ouvrage *L'Algérie*, MM. Marès et Trabut la collection de leur *Bulletin agricole*.

En somme, la manifestation agricole de Mascara, considérée dans la section des machines et dans celle des produits — les seules installées à ce jour — si elle n'est pas sortie de la banalité ordinaire des concours généraux, n'en a pas moins un caractère intéressant par l'émulation qu'elle peut produire entre les constructeurs et par la documentation mutuelle qu'en retirent les producteurs.

L'éloignement de Mascara, sa situation dans une région où la colonisation n'est pas encore assez dense ont certainement retenu beaucoup d'exposants. Mais telle qu'elle est, dans ses proportions modestes, elle n'en est pas moins une manifestation intéressante qui fait honneur à la municipalité de Mascara, à M. H. Lecq, inspecteur de l'agriculture et à ses commissaires, MM. Meunier, Bréheret, Dugost, Lépiney, Roseray, Vermeil.

### Les Récompenses

#### 3<sup>e</sup> DIVISION. — ESPÈCE MULASSIÈRE

1<sup>re</sup> Catégorie - Baudets mutassions. — 1<sup>er</sup> r prix, 200 fr., M. Godard Félix, Ferme Blanche, Pérregaux, baudet espagnols gris pommelé, n- 405 ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., RI. Fard lès Raphaël, Saïda, baudet espagnol, n° 401 ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Reynier, Adrien, Palikao, baudet espagnol gris, n° 406.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Juments mulassières. — 1<sup>re</sup> section. — juments indigènes suitées ou accompagnées de leur dernier produit âgé de 18 mois au dus. — 1<sup>er</sup> prix, 300 fr., RI. Cantet Elionne, à Dudineau ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., M. Godard Félix ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., RI. Moumoun Ouia Rlostefa ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr., M. Ben Chennane Kaddour, Rlasra mixte.

2<sup>e</sup> section. — Juments européennes suitées et accompagnées de leur dernier produit, âgé de 18 mois au plus. — 1<sup>er</sup> prix, 300 fr., MM. Serrano frères, à Tizi ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., M. Cuq, Félix-Paul, à St-André, Mascara ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Raoux, Eugène, à Revest-Paradol.

3<sup>e</sup> catégorie. — Mules et mulets nés en Algérie ou Tunisie. — 1<sup>re</sup> sous-catégorie. — Animaux nés de reproducteurs indigènes.

1<sup>re</sup> section. — Animaux de 2 ans 4/2 à 3 ans 1/2. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr., MM. Julien frères, à la Guethna ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Embarek ben Abdallah ould Mohammed, au douar Ould Embarek.

2<sup>e</sup> section. — Animaux de 3 ans 1/2 à 7 ans. — 1<sup>er</sup> prix X) 200 fr., MM. Julien frères ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Ben Chennane Kaddour.

2<sup>e</sup> sous-catégorie. — Animaux nés d'une jument indigène et d'un âne européen.  
1<sup>re</sup> section. — Animaux de 2 ans 1/2 à 3 ans 1/2. — 1<sup>er</sup> prix, 450 fr., M. Perez Frédéric ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Godard Félix ; 3<sup>e</sup> prix, 75 fr., M. Izarn François, à Fréha ; 4<sup>e</sup> prix, 50 fr., M. Reynier Adrien, à Palikao.

---

COMICE AGRICOLE  
INDUSTRIEL & HIPPIQUE DE ZEMMORAH  
(Tribune de Mostaganem, 1<sup>er</sup> juillet 1898)

ROUGES ET BLANCS

Les vins étaient représentés par 284 échantillons ; les vins mousseux par les eaux-de-vie de vin par 15 et les eaux-de-vie de marc par 9 échantillons.

Le premier prix des vins rouges a été gagné par M. Julien, propriétaire de la belle ferme dite La Guethna, située entre Perrégaux et Dublineau et traversée par la voie ferrée.

MM. Ernest Despeaux, à Meurad (Alger), et Bernard, de Boufarik, ont obtenu deux médailles d'or pour leurs vins blancs secs.

Les vins mousseux ou champagnises de M. Hemery, à Saint-Eugène (Alger), ont obtenu la médaille d'or.

Les vins fabriqués par M. Hemery et qui ressemblent absolument au champagne, sont excellents ; ils coûtent 1 fr. 50 la bouteille.

— Les autres parties de l'exposition comprenaient également des choses remarquables.

---

Mascara  
(L'Écho d'Oran, 15 juillet 1911)

Il y a quelques jours, MM. Pascal Victor, coiffeur ; Reuillon Charles, limonadier et Martin Ferdinand, instituteur à Mascara, étaient allés faire une partie de plaisir à La Guethna (Ferme Julien), au bord de la grande rivière. Ils avaient emmené avec eux un Arabe, Kernet, portefaix à Mascara, pour les aider à porter les provisions. Kernef voulut pêcher et s'avança dans la rivière ; subitement, il perdit pied et tomba dans un gouffre très profond. Il coulait déjà et était entraîné par le courant très rapide en cet endroit. M. Martin, n'écoutant que son courage, se jeta à l'eau, plongea à diverses reprises et, après s'être dégagé de l'indigène qui l'avait saisi et paralysait ses mouvements parvint à le sauver et à le ramener sur la berge, où il fut ranimé par les soins de M. Pascal et de M. Martin.

Kernef se serait infailliblement noyé sans le secours du courageux sauveteur, auquel nous présentons nos sincères félicitations, en exprimant la certitude que l'Administration récompensera son acte méritoire.

---

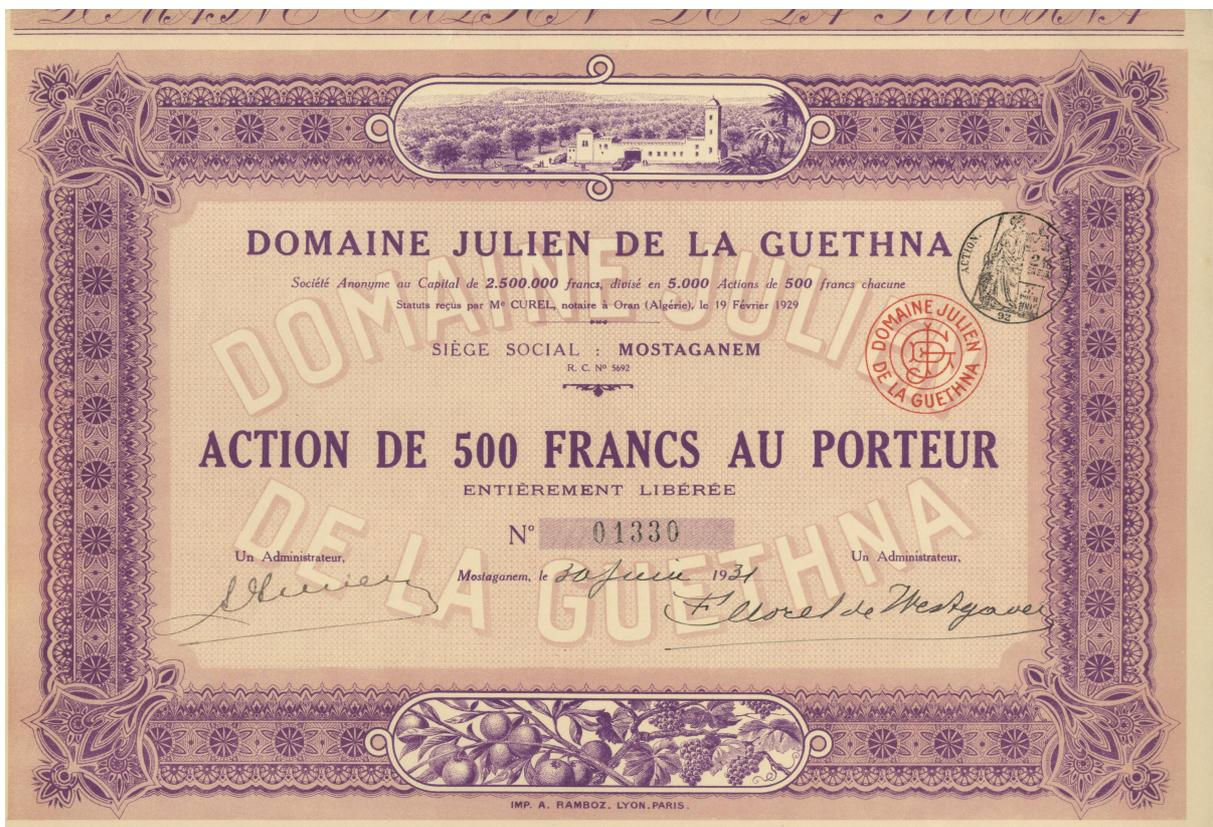
CETTE

(*Le Petit Provençal*, 1<sup>er</sup> novembre 1913)

Nécrologie. — Nous apprenons avec le plus profond regret la mort subite à Montpellier <sup>1</sup>, où il était allé passer une journée, de M. Louis Julien, chevalier de la Légion d'honneur, un des chefs de l'ancienne maison Julien père et fils.

M. Louis Julien était âgé de 71 ans. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos plus vifs et plus sincères compliments de condoléance.

S.A., 19 février 1929



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

DOMAINE JULIEN DE LA GUETHNA

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.

divisé en 5.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Curel, notaire à Oran (Algérie), le 19 février 1929

Siège social : Mostaganem

<sup>1</sup> L'acte de décès indique Cette et non Montpellier.

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
92

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Mostaganem, le 30 juin 1931  
Un administrateur (à gauche) : Julien  
Un administrateur (à droite) : Fernand Morel de Westgaver <sup>2</sup>  
Imp. A. Ramboz, Lyon - Paris

---

Compagnie française des alcools  
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1930)

Cette société anonyme, récemment formée, a pour objet la distillation des vins et le traitement des marcs.

Le siège est à Béziers, 1, rue des Nouvelles-Arènes.

Le capital est de 7 millions, en actions de 100 fr., dont 56.500 ont été attribuées en rémunération d'apports à la Société des Distilleries Louis Roche, aux Distilleries de la Risle et à la société Pagès et Lieure. Il a été créé, en outre, 1.000 parts de fondateurs.

Les premiers administrateurs sont : MM. Ferdinand Bulles, à Carcassonne, rue de Strasbourg, 3 ; François Levere, à Servian (Hérault) ; Louis Andrevon, à Béziers ; Louis Roche, distillateur, à Béziers ; Edmond Angon, à Bois-Arnault (Eure) ; Georges-Louis-Eugène Lieure, distillateur, à Nîmes, boulevard Sergent-Triaire, 17 ; Joseph Miquel, courtier en alcool, à Trèbes (Aude) ; Émile Benoit, négociant, à Carcassonne, rue Émile-Zola, 14 ; Léon Fayet, à Béziers, 9, rue Capus ; Augustin Grand, à Mazerollette (Aude) ; Paul Malafosse, château de Belbèze (Aude) ; [Louis Julien, négociant, à Oran, 12, rue de la Paix](#) ; Louis Pagès, industriel, à Nîmes, chemin de Montpellier, 4, et Henri Bertrand, au château de la Seigne, commune de Villemoustoussou (Aude).

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Oran*, 13 décembre 1936)

LA GUETHNA-DUBLINEAU. — Monsieur Joseph Saquet ;  
M<sup>me</sup> veuve Lautcher et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> et M. Gonzalo Escaravajal et leurs enfants ;  
M<sup>me</sup> veuve Cano et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> veuve Courbier et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> veuve Saquet et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> et M. Louis Keller et leurs enfants ;  
Les familles parentes et alliées ;  
La direction et le personnel du Domaine de La Guethna ;  
Ont la douleur de vous faire part du décès de leur très regrettée  
madame Joseph SAQUET

---

<sup>2</sup> Fernand Morel de Westgaver, de Charleroi : président de la Société immobilière, commerciale et agricole d'Algérie :

décédée le 12 décembre 1936, dans sa 54<sup>e</sup> année. Et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu à Dublineau, dimanche 13 décembre, à 16 heures.

---